

ARRÊTÉ n° 2022-143

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 12/05/2022

Le Directeur de l'IUT Lumière

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n° 2021-183 du 17 septembre 2021 ;
- Vu** l'arrêté 2021-205 du 17 septembre 2021 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 12 mai 2022,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 12 mai 2022, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : Salle du conseil

Président.e de bureau de vote : Valérie ROGER-UBÉDA

Assesseur.e 1 : Fabienne AUMEUNIER

Assesseur.e 2 : Patricia BONNET

Assesseur.e 3 : Abdel BOUSLAM

Assesseur.e 4 : Mireille CHABROUD

Assesseur.e 5 : Florentine DE CIA

Assesseur.e 6 : Hervé GOLDFARD

Assesseur.e 7 : Nicolas HEDELIUS

Assesseur.e 8 : Armelle QUENEC'H

Assesseur.e 9 : Lucile ROLAND

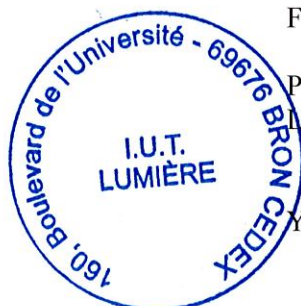
Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le

Pour la Présidente,
Le Directeur de l'IUT Lumière

Yacine OUZROUT



Annexe K